

AMÉLIORER LE CHOIX ET LA COMMODITÉ POUR LES CONSOMMATEURS D'ALCOOL

Le 11 avril 2019

Le gouvernement pour la population de l'Ontario respecte les consommateurs adultes et a confiance dans leur capacité à faire des choix responsables qui leur conviennent. Le gouvernement de l'Ontario a écouté plus de 33 000 consommateurs et propriétaires d'entreprises de la province qui ont soumis leurs observations sur la façon d'offrir plus de choix et de commodité à l'égard des boissons alcoolisées. Les commentaires recueillis orienteront le plan du gouvernement visant à permettre la vente d'alcool dans les dépanneurs et les hypermarchés et dans un plus grand nombre d'épiceries.

Plus de choix pour la population

L'Ontario offrira plus de choix aux consommateurs et plus d'occasions aux entreprises en :

- déposant des mesures législatives qui, si elles étaient adoptées, permettraient aux municipalités de créer des règles relativement à la consommation d'alcool dans les aires publiques, comme les parcs.
- permettant aux amateurs de sports de consommer de l'alcool lors de fêtes d'avant-partie à des événements sportifs admissibles.
- prolongeant les heures de service d'alcool dans les établissements pourvus d'un permis de vente d'alcool – dont les bars, les restaurants et les terrains de golf – pour qu'on puisse commencer à servir de l'alcool à 9 h, et ce, sept jours sur sept. Le gouvernement continuera de consulter les parties prenantes sur d'autres mesures liées au prolongement des heures de service d'alcool. Les heures de service d'alcool débiteront également à 9 h pour les titulaires de permis de vente d'alcool « au verre » et de permis de circonstance.
- offrant plus de souplesse aux cidreries, aux brasseries, aux distilleries et aux établissements vinicoles afin qu'ils puissent promouvoir leurs produits en éliminant la clause relative à la prescription de la quantité d'alcool autorisée pour la vente au verre sur les lieux de fabrication.
- déposant une mesure législative qui, si elle était adoptée, suspendrait la hausse de la taxe sur le vin, qui devait entrer en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019, ce qui permettrait aux consommateurs d'avoir plus d'argent dans leurs poches.
- modifiant les règles publicitaires concernant la tenue des « cinq à sept ».
- évaluant des façons de diminuer le coût de la bière dans les filiales de la Légion royale canadienne d'ici l'automne 2019.

Depuis le 27 août 2018, les gens ont acheté plus de 76 000 caisses de bière à 1 \$. Les consommateurs peuvent continuer d'acheter des bières à 1 \$ dans certains établissements de la LCBO et en ligne, et ce, durant les longs week-ends.